



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 18 AVR. 2024
N°2024-054

Conseil municipal **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SEANCE DU 27 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, vingt-sept mars à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-et-un mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Vœu de la majorité municipale - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000€ à l'attention de l'UNICEF pour venir en aide aux victimes

Rapporteur : M. GAUDIERE

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUICHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s : M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), M. BOULAY (donne procuration à Mme MAR), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED) , M. LURIER, Mme MASOUDI-LAJNEF (donne procuration à Mme KEITA-GASSAMA), M. TITOV (donne procuration à Mme CAPORAL), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 42

Nombre de procurations : 6

Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Conseil municipal du 27 mars 2024

Vœu de la majorité municipale

Objet : attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000€ à l'attention de l'UNICEF pour venir en aide aux victimes

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) est l'agence de l'Organisation des Nations Unies (ONU), consacrée à l'amélioration et à la promotion de la condition des enfants.

A la suite de l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas contre des civils israéliens le 7 octobre 2023, l'Etat d'Israël mène des opérations militaires dans la bande de Gaza.

L'UNICEF, par la voix de la présidente de l'UNICEF France, a demandé la libération sans délai des enfants israéliens pris en otage. Dans ce conflit, les enfants civils sont les premières victimes du drame humanitaire dans la bande de Gaza. D'après l'UNICEF, la bande de Gaza est aujourd'hui l'un des endroits les plus dangereux au monde pour un enfant.

Pour venir en aide aux enfants qui subissent ce drame humanitaire, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000€ à l'attention de l'UNICEF.

après en avoir délibéré , à l'unanimité

ADOpte le vœu de la majorité municipale ci-dessus présenté.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Le secrétaire de séance
Madame Catherine MUSSOTTE-GUEDJ
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le **18 AVR. 2024**
Publication, le **18 AVR. 2024**
Certifié exécutoire
Le Maire

